Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du 28 septembre 2016

Le Ministère de l'Education nationale vient de confirmer au SNUipp-FSU qu'un courrier avait été adressé aux recteurs le vendredi 23 septembre leur demandant d'établir un état des lieux des besoins et les autorisant à recourir aux listes complémentaires du concours 2016.

C'est une première réponse aux nombreuses interventions de notre syndicat : lettre à la ministre, pétition en ligne... le SNUipp-FSU dénonçait le recours à des personnels contractuels et demandait que soit donnée instruction d'ouvrir, partout où cela était nécessaire, le recrutement sur liste complémentaire.

Cependant, cette directive aurait du être effective depuis la rentrée avant que les académies ne recrutent des personnels contractuels.

Nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'académie, d'intervenir auprès de Madame la Rectrice pour que des recrutements sur LC dans notre département soient effectués à la hauteur des besoins en personnels.

Par ailleurs, le Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) vient de publier le 26 septembre un rapport alarmant sur l'évolution des inégalités dans le système scolaire français, rapport qui remet en cause les politiques scolaires menées depuis trente ans notamment concernant l'Education prioritaire.

Le SNUipp-FSU a toujours dénoncé les inégalités de notre système scolaire en demandant un investissement conséquent. Nous ne pensons pas que l'Education prioritaire crée ni ne renforce les inégalités mais qu'elle manque de moyens pour les combattre.

Il ne faudrait pas pointer du doigt les collègues qui font un travail remarquable et risquer ainsi de les démotiver.

Le sujet, vaste et complexe, concerne notre société dans son ensemble : milieu familial, école, monde du travail...

Pour nous, enseignants, il nécessite une profonde réflexion sur les pratiques pédagogiques, les leviers qui peuvent être réellement efficaces, les moyens à mettre en œuvre.

Sans simplifier outrageusement cette problématique, on notera que l'on retrouve, parmi les préconisations de la CNESCO, des propositions chères au SNUipp-FSU :

Moins de réformes à répétition et plus de confiance aux acteurs du terrain, une solide formation continue obligatoire pour les enseignants, un encouragement des expériences pédagogiques, une baisse des effectifs trop élevés, une poursuite de la relance de la scolarisation des moins de trois ans.

Il faut noter que les nouvelles mesures concernant l'Education prioritaire (allégements de service, maîtres en plus, renforcement de l'accueil des moins de 3 ans) ne sont bien sûr pas évaluées dans ce rapport.

Le ministère a engagé une réforme de l'évaluation des enseignants. Pour le SNUipp-FSU, lorsqu'on veut réussir un changement, il est indispensable d'écouter celles et ceux qui sont concernés. Celles et ceux qui savent quelle est la réalité de leur métier et quels sont leurs besoins. C'est pour cela que le SNUipp-FSU a lancé une grande consultation des enseignants du premier degré. Il les a interrogés sur l'inspection actuelle, leur appréciation du projet de réforme du ministère et sur leurs besoins. Il leur a enfin demandé quelles étaient leurs priorités pour faire évoluer l'évaluation.

Plus de 10 000 enseignants ont répondu à cette consultation en cinq jours. C'est dire l'importance qu'ils accordent à cette question.

Le ministère est à la croisée des chemins. L'enjeu fondamental de l'évaluation des enseignants est l'amélioration du service public d'éducation pour permettre une plus grande égalité dans l'accès aux savoirs. Le ministère doit aujourd'hui répondre aux demandes et aux besoins de la profession. Pour cela, il doit proposer une évaluation qui réellement accompagne, conseille et aide les enseignants des écoles à faire et à réinterroger leur métier. Les rendez-vous de carrière tels qu'ils sont prévus, aboutissant à accélérer la carrière de 3 enseignants sur 10, vont à l'encontre d'une évaluation professionnelle à visée formative. L'évaluation doit être déconnectée de la carrière. Il ne doit pas y avoir de mise en concurrence des personnels, mais au contraire une volonté de faire progresser l'école en renforçant le travail en équipe et la confiance dans l'investissement quotidien des enseignants.

Dans la continuité de la campagne syndicale « du temps, de la confiance, des moyens », le SNUipp-FSU appelle les enseignants à s'engager à ne plus mettre en place les APC. D'ores et déjà, cette campagne a permis à nombre d'entre eux de s'emparer de la question du temps et des conditions de travail. Elle introduit aussi un débat critique sur le sens du travail et la pertinence de ce dispositif. A l'approche des 35 000 engagements, 33 700 à ce jour, le SNUipp-FSU va interpeler la Ministre afin d'obtenir que ce temps des APC soit laissé à libre disposition des collègues et mettra ensuite en place la consigne syndicale d'arrêt des APC. Nous nous adresserons alors à vous, Monsieur l'Inspecteur d'académie, pour échanger sur ce sujet.

Enfin, concernant notre mouvement départemental des personnels, nous souhaitons que des groupes de travail se mettent rapidement en place afin que le SNUipp-FSU puisse, suite aux critiques qu'il a formulées, faire état de ses propositions concernant l'amélioration des règles et modalités du mouvement, dans un souci d'équité, de transparence et d'efficacité.